

Evolution des tarifs de la mutuelle Santé Le Sne-FSU signe l'avenant à l'accord d'entreprise pour préserver notre régime à terme

Le bilan financier 2019 de notre mutuelle montre que les prestations versées aux salariés dépassent de 5% les cotisations nettes versées. Notre régime mutuelle est en **déficit de 5%**. A noter que même si c'est souvent le cas, ce ne sont pas nos dépenses qui augmentent mais les taxes prélevées par l'état pour financer différentes politiques et les conséquences du déremboursement de certains médicaments. Par contre pour **2020**, conséquence des confinements, nos comptes seront **bénéficiaires probablement de plus de 10%**. Même si les projections à partir de **2021** restent incertaines, les simulations laissent craindre un retour au **déficit de 5 à 10%**.

Pour le SNE-FSU, il est important de rester vigilant à ne pas trop s'éloigner de l'équilibre financier afin de **préserver à terme notre régime de mutuelle** plutôt favorable aux salariés. Pour cela une augmentation raisonnable est nécessaire en la modulant selon les populations types pour limiter les effets indésirés de dérive.

La négociation a débouché sur un accord entre Le Sne-FSU, la CGT et la direction de l'ADEME. Elle prévoit une **augmentation raisonnable et modulée** :

- **Actifs** (salariés ADEME) : Ils sont tout juste à l'équilibre en 2019, mais seront rapidement en déficit dès 2021. **L'augmentation sera de 2%**, proche inflation. Du fait de la participation employeur, l'augmentation sera en moyenne de 0,40€/mois ;
- **Conjoints des actifs +2,07%**. Cette population est et restera en **déficit mais ce déséquilibre était une volonté** des syndicats pour lisser la forte augmentation lors du passage, il y a quelques années, du régime famille au régime individuel ;
- **Retraités +1,33%**. L'augmentation, moindre que celle des actifs, est justifiée pour garantir l'équilibre futur d'un groupe aujourd'hui à l'équilibre (meilleur que celui des actifs).
- **Conjoints des retraités : +6,86%**. C'est le plus gros déficit (136%) aujourd'hui. Il est dû à un tarif initial trop avantageux. En effet le tarif actuellement appliqué aux conjoints des retraités ADEME (63€/mois) est 2 fois plus favorable qu'aux retraités ADEME eux-mêmes (108€/mois). L'écart trop important déséquilibre les comptes de notre mutuelle d'où la hausse proposée.



Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des salariés, avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement. Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains et financiers.